

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES

Date convocation
19/09/2019

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 9
Nombres de membres Absents : 2
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 9

Date Affichage
19/09/2019

Séance du 24 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire,

Présents : BRILLIARD M., DOUMERGUE F., CHEVRIER C., MIRAN P., GOMES D. POROLI F., PERARNAUD C., CICCARIELLO C.

Absents excusés : VERGES B

Absents : LOPEZ MT

Objet de la Délibération :

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RESTAURATION D'UN TABLEAU REPRESENTANT UNE VIERGE A L'ENFANT ET UNE STATUE REPRESENTANT SAINTE CATHERINE DE SIENNE ET UN CHRIST EN CROIX PROVENANT DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE VILLENEUVE.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du dossier de l'étude préalable à la restauration d'un tableau représentant une Vierge à l'enfant et une statue représentant Sainte Catherine de Sienne et un Christ en croix provenant de la Chapelle de Villeneuve réalisé par le centre de conservation et de restauration du patrimoine Département.

Le coût total des travaux de restauration, qui seraient réalisés en 2020, s'élève à 11 285,00 € TTC, la participation de la commune s'élève à 18% soit 2 031,30 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

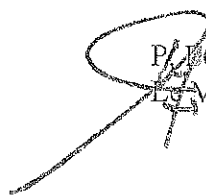
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, annexée à la présente délibération, avec le centre de conservation et de restauration du patrimoine du Conseil Départemental pour la restauration d'un tableau représentant une Vierge à l'enfant et une statue représentant Sainte Catherine de Sienne et un Christ en croix provenant de la Chapelle Notre-Dame de Villeneuve.


DIT que les 2 031,30 € TTC seront inscrits au budget communal 2020 et remboursés par l'association intercommunale de sauvegarde de la chapelle de Villeneuve en Capcir.

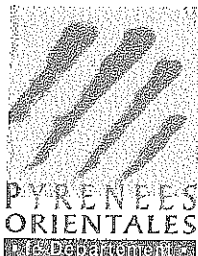
Fait et délibéré à Formiguères les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 27 septembre 2019



P. LOOS
Le Maire
 



Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le 27/09/2019

ID : 066-216600825-20190924-2019_D068-DE

CONVENTION

ENTRE :

↳ **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRENEES-ORIENTALES**,
représenté par sa Présidente, conformément à la délibération n°53 du 13 février 2006.

et

↳ **LA COMMUNE DE FORMIGUÈRES** représentée par son Maire,
conformément à la délibération du Conseil Municipal.

**OBJET : INTERVENTION DU CENTRE DE CONSERVATION
RESTAURATION DU PATRIMOINE DU CONSEIL DÉP**

Envoyé en préfecture le 27/09/2019
Reçu en préfecture le 27/09/2019
Affiché le 27/09/2019
ID : 066-216600825-20190924-2019_D068-DE

VU la délibération n° 53 du Conseil Général en date du 13 février 2006 fixant le taux de participation des communes aux travaux réalisés par le Centre de conservation et de restauration du patrimoine du Conseil Départemental;

VU l'examen- diagnostic établi le 06 octobre 2017 par le Centre de conservation et de restauration du patrimoine du Conseil Départemental, et l'évaluation financière préalable qui en découle ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de FORMIGUÈRES en date du 27/09/2019 ;

IL EST DÉCIDÉ QUE :

ARTICLE 1

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales s'engage à réaliser, par l'intermédiaire de son Centre de conservation et de restauration du patrimoine, les travaux suivants pour la commune de FORMIGUÈRES;

Traitement de conservation et de restauration sur :

Un tableau représentant une Vierge à l'Enfant (ex-voto)

Nature des prestations :

- Dépose de la toile du châssis,
- retrait des pièces rapportées face et revers, nettoyage face et revers,
- refixage général de la couche picturale,
- reprise des déformations et de la déchirure,
- incrustation d'une pièce, changement de châssis,
- nettoyage de la couche picturale
- réintégration (masticage, retouche, vernissage)

Cadre :

- Dépoussiérage, refixage, nettoyage, réintégration minimale.
- transport et réalisation de compte-rendu.

➤ Date prévue des travaux : 2020

ARTICLE 2

Le montant total estimé des travaux s'élève à 5 795,00€

Sur la base d'une participation communale de 18%, la commune de FORMIGUÈRES s'engage à verser la somme de 1 043,10 € (mille quarante-trois euros et dix cents) au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

ARTICLE 3

La Commune de FORMIGUÈRES s'engage à faire mention de l'intervention du Département sur tout support de communication, dans ses rapports avec les médias et à participer à des actions de valorisation en autorisant le prêt de(s) l'œuvre(s) dans le cadre des expositions organisées par le Conseil Départemental.

Fait à Perpignan, le 27/09/2019

LA PRÉSIDENTE DU DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

LE MAIRE DE LA COMMUNE
DE FORMIGUÈRES



Envoyé en préfecture le 27/09/2019
Reçu en préfecture le 27/09/2019
Affiché le 27/09/2019
ID : 066-216600825-20190924-2019_D068-DE

CONVENTION

ENTRE :

↳ LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRENEES-ORIENTALES,
représenté par sa Présidente, conformément à la délibération n°53 du 13 février 2006.

et

↳ LA COMMUNE DE FORMIGUÈRES représentée par son Maire,
conformément à la délibération du Conseil Municipal.

**OBJET : INTERVENTION DU CENTRE DE CONSERVATION
RESTAURATION DU PATRIMOINE DU CONSEIL DÉP.**

Envoyé en préfecture le 27/09/2019
Reçu en préfecture le 27/09/2019
Affiché le 27/09/2019
ID : 066-216600825-20190924-2019_D068-DE

VU la délibération n° 53 du Conseil Général en date du 13 février 2006 fixant le taux de participation des communes aux travaux réalisés par le Centre de conservation et de restauration du patrimoine du Conseil Départemental;

VU les examens-diagnostic établis les 6 octobre 2017 et 12 octobre 2018 par le Centre de conservation et de restauration du patrimoine du Conseil Départemental, et l'évaluation financière préalable qui en découle ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de FORMIGUÈRES en date du 27/09/2019 ;

IL EST DÉCIDÉ QUE :

ARTICLE 1

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales s'engage à réaliser, par l'intermédiaire de son Centre de conservation et de restauration du patrimoine, les travaux suivants pour la commune de FORMIGUÈRES ;

Traitement de conservation et de restauration sur :

Une statue représentant sainte Catherine de Sienne et un Christ en croix.

Nature des prestations :

- Étude de la polychromie, refixage de la polychromie,
- nettoyage,
- consolidation du bois à la base et comblement au niveau du pied droit de la statue,
- fixation sécurisée de la statue sur une console murale ou dans une vitrine,
- reprise des fixations du Christ à la croix,
- dégagement éventuel de la croix après étude,
- fixation du crucifix sur le lutrin,
- retouche,
- transport et réalisation de compte-rendu.

➤ Date prévue des travaux : 2020

ARTICLE 2

Le montant total estimé des travaux s'élève à 5 490,00€

Sur la base d'une participation communale de 18%, la commune de FORMIGUÈRES s'engage à verser la somme de 988,20 € (neuf cent quatre-vingt-huit euros et vingt cents) au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

ARTICLE 3

La Commune de FORMIGUÈRES s'engage à faire mention de l'intervention du Département sur tout support de communication, dans ses rapports avec les médias et à participer à des actions de valorisation en autorisant le prêt de(s) l'œuvre(s) dans le cadre des expositions organisées par le Conseil Départemental.

Fait à Perpignan, le 27/09/2019

LA PRÉSIDENTE DU DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

LE MAIRE DE LA COMMUNE
DE FORMIGUÈRES

